

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-469 :**

**Portant réglementation de la circulation et du stationnement
Pour réaliser des travaux 6 raize des Trémières
Afin de permettre le stationnement d'une benne
et de véhicules de chantier rue des Pelletantes**

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

**M. COURPRON DYLAN
6 RAIZE DES TRÉMIÈRES
17630 LA FLOTTE**

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier rue des Pelletantes, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés rue des Pelletantes.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Le lundi 5 octobre 2026 de 08h00 à 18h00

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue des Pelletantes, au droit du chantier, pour permettre le stationnement d'une benne et de véhicules de chantier par « M. COURPRON DYLAN ».

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « M. COURPRON DYLAN ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- M. COURPRON DYLAN.

Fait à La Flotte, le 1^{er} octobre 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU



The block contains a blue ink signature of Jean-Paul Héraudeau, the Mayor of La Flotte, written over a circular official stamp. The stamp features the coat of arms of the commune and the text 'MAIRIE de LA FLOTTE' and '17630'.